POUR VOUS SOUTENIR DANS VOTRE MANDAT

Des outils sont à votre disposition :
fiches infos pratiques, notes de positions, informations régulières sur les thématiques de l'Assurance maladie.

Des formations proposées par France Assos Santé.
Un soutien de la délégation régionale et du siège national de France Assos Santé.

POUR CANDIDATER

Pour cela contactez votre association agréée ou l'une des délégations régionales de France Assos Santé :
http://www.france-assos-sante.org/en-regions

Assos Santé
La voix des usagers

DEVENIR REPRÉSENTANT DES USAGERS EN CPAM

Portez la voix des usagers au sein de l'Assurance maladie

Devenez représentant.e de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) dont le nom d'usage est France Assos Santé, au sein de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) pour le prochain mandat 2022-2026.

France Assos Santé
La voix des usagers

C'EST QUOI ?

Vous représentez l'ensemble des usagers (vous, eux, nous) au sein de l'Assurance maladie, défendez les droits des patients, favorisez l'accès aux soins, participez aux commissions thématiques afin de porter la voix de tous.

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR POSTULER ?

Vous faites partie d'une association adhérente de France Assos Santé. Certaines conditions sont requises, notamment :

- Avoir moins de 66 ans lors de la désignation (mars/avril 2022) ;
- Ne pas être un professionnel de santé en exercice.

POUR QUOI FAIRE ?

Faire valoir les droits des usagers dans le système de santé :
en termes d'accès et de qualité des soins, d'accès aux droits : déserts médicaux, restes à charge (dépassements d'honoraires, prises en charge...), refus de soins, accès à la couverture maladie, complémentaire santé solidaire (C2S) …

Mais vous défendez également la prévention et la promotion de la santé :
en favorisant le financement d'acteurs associatifs pour des actions de proximité (exemples d'action : station de lavage pour les fauteuils des personnes handicapées, recevoir et prendre en charge des jeunes ayant vécu des situations de harcèlement scolaire…) et celui de dispositifs d'accessibilité pour les personnes vulnérables (par exemple : participe au financement d'aides supplémentaires pour la prise en charge de soins particulier, installation de dispositif accessible au domicile des personnes…).

EN PRATIQUE, QUEL RÔLE DU RU EN CPAM ?

« **Il peut rapporter** des difficultés d'accès aux soins, de discrimination, de dépassements d'honoraires … »

« **Il est destinataire d'informations** en lien direct avec l'actualité de la santé de son département, il peut exprimer directement les attentes des usagers et les éventuels manques de la législation. »

L'action du RU en CPAM s'exerce en participant aux Conseils mais aussi dans les diverses commissions (Recours amiable, Action sanitaire et sociale…)

En participant aux commissions, il contribue, notamment à la décision pour les aides en lien avec la santé, pour favoriser l'accès à des soins de qualité aux personnes vulnérables ou à des familles défavorisées en situation de précarité et impactées par la maladie.

COMMENT FAIRE POUR DÉFENDRE LES USAGERS ?

Être en lien avec votre association et avec France Assos Santé (délégation régionale et siège national) pour :

- Saisir l'ensemble des enjeux de l'Assurance maladie ;
- Participer à l'élaboration de plaidoyers, de notes de positions ;
- Faire remonter les besoins de votre territoire.